

Service de qualité à la disposition des associations employeurs

Le personnel du C.D.O.S du Puy-de-Dôme, **formés annuellement**, met à votre disposition toutes ses compétences pour la gestion de vos paies en toute sérénité.

En tant que Tiers de confiance URSSAF, nous réalisons pour vous les différentes obligations d'employeurs qui vous incombent et assurons le lien avec les administrations.



Un service fiable

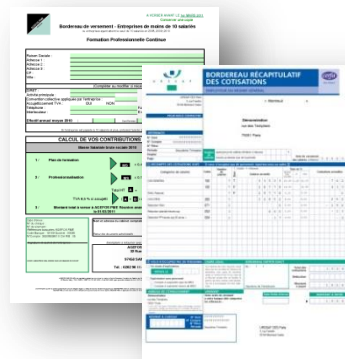
Nous bénéficions d'une actualisation permanente et fiable des Conventions Collectives Nationales du Sport et de l'Animation grâce à nos adhésions au **CoSMoS** et au **CNEA**. Ces organismes répondent également aux interrogations sur l'interprétation et la mise en œuvre de la convention.



Un avocat spécialisé en droit social nous épaulé également tout au long de l'année.

Déclaration auprès des organismes sociaux

URSSAF, Pôle Emploi, Retraite, Prévoyance, DADS, Formation professionnelle... nous réalisons l'ensemble de ces tâches pour vous.



Et toutes les autres formalités liées à l'emploi : gestion des congés payés, gestion des absences (maladie, accident du travail), rupture de contrat (solde de tout compte, attestation Pôle Emploi), etc...

Pourquoi confiez la gestion à des experts ?

- Nous réalisons toutes les tâches administratives pour vous (bulletins, contrats, DUE, DADS).

Sérénité

Fiabilité

- Travail effectué toujours en respect de la législation en vigueur et des évolutions.

- Un seul et unique interlocuteur à qui vous adresser.

Proximité

A l'écoute

- Accompagnement dans vos tâches d'employeurs (avenants aux contrats, simulations)